

CONSEIL SYNDICAL DU 2 OCTOBRE 2017

2017.036 : EVOLUTION INSTITUTIONNELLE ET FINANCIERE DU TERRITOIRE DU PAYS D'ARLES –
DEMARCHE D'ETUDE

Nombre de conseillers en
exercice : 24 sièges

Suffrages:
24 présents dont
Suppléants : 2
Absents : 2
Procurations : 0
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Claude VULPIAN,

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION,

TPA : Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Louis ICHARTEL, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Monsieur Michel LOMBARDO (suppléant), Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Guy ROBERT

Etaient excusés : Monsieur Max GILLES, Monsieur Michel PECOUT

Etait également présent : Monsieur Pierre VETILLART

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas KOUKAS

.....

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD



Vu l'arrêté préfectoral de transformation du Syndicat mixte du Pays d'Arles en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles au 5 septembre 2017 ;

Réunis le 31 juillet 2017 à Châteaurenard à l'initiative de Bernard Reynes, député de la XV^e circonscription des Bouches-du-Rhône, les élus ont décidé la création d'un Collectif et réaffirmé leur ambition commune de porter un projet à l'échelle du territoire dont l'histoire, la culture et les perspectives de développement économique, environnemental et humain sont spécifiques.

Ainsi, ont-ils une nouvelle fois exprimée leur opposition la plus vive au projet de fusion entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le département des Bouches-du-Rhône et de ses éventuelles conséquences pour le territoire du Pays d'Arles, dont son rattachement à la Métropole.

Les élus réaffirment à ce titre leur attachement au maintien de la collectivité départementale à l'échelle des Bouches-du-Rhône.

Ils actent leur volonté commune de s'organiser pour construire une réponse aux diverses déclarations qui s'expriment sur l'évolution institutionnelle du territoire et pour porter d'une même voix l'ambition du territoire du Pays d'Arles.

La démarche se structure autour de trois axes de travail :

- . Étudier les conséquences de la fusion métropole-département et les évolutions institutionnelles et financières du territoire du Pays d'Arles ;

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

- . Envisager le développement de coopérations avec les territoires voisins dans une dimension de projets partagés ;
- . Organiser la communication sur l'évolution institutionnelle et solliciter des rendez-vous au niveau national et local pour porter à connaissance le projet de gouvernance, réaffirmer les enjeux de développement du territoire et défendre son identité.

La mise en place du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles renforce la démarche. Les réflexions associant les parlementaires, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux du territoire et la Conférence des maires du Pays d'Arles se poursuivront afin que soit précisée la meilleure organisation territoriale.

Toutefois, les formats d'organisation sont divers, certains présentent un caractère innovant ou expérimental qu'il est nécessaire d'analyser dans l'intérêt des habitants du Pays d'Arles et en cohérence avec l'organisation de la nation.

Ainsi est-il proposé d'étudier les éventuelles conséquences de cette fusion métropole-département selon deux hypothèses :

- un transfert des compétences du département à l'échelle du Pays d'Arles débouchant sur deux options innovantes et expérimentales impliquant soit :
 - * la fusion des trois intercommunalités membres du Pays d'Arles, la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la Communauté de communes Vallée-des-Baux-Alpilles et la communauté d'agglomération Terre de Provence, en un EPCI unique et la prise des compétences départementales ;
 - *le maintien des trois intercommunalités et une évolution du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural afin qu'il puisse porter des compétences départementales ;
- le rattachement des trois intercommunalités à la Métropole d'Aix Marseille Provence en recherchant à préserver la proximité des services à la population.

Parallèlement, il sera étudié les formes juridiques et les opportunités financières de la démarche de « métropole diffuse » engagée avec les territoires du Gard Rhodanien, du Sud Vaucluse et du Nord des Bouches-du-Rhône, en faveur de l'émergence d'un espace interrégional de coopérations et de projets axé sur les enjeux de développement économique et culturel, d'attractivité et d'aménagement.

Ainsi, je vous invite mes chers collègues à :

- 1° - **RAPPELER**, notre opposition la plus vive au projet de fusion entre la Métropole Aix-Marseille et le Département des Bouches-du-Rhône et ses éventuelles conséquences dont le rattachement du Pays d'Arles à la Métropole ;
- 2° - **VALIDER** l'engagement d'une démarche d'étude telle que mentionnée ci-dessus ;
- 3° - **PRECISER** qu'il sera recherché une optimisation des moyens pour engager l'étude en lien avec le conseil syndical du PETR ;
- 4° - **AUTORISER** Monsieur le Président du PETR à signer tout acte y afférent.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Le Président